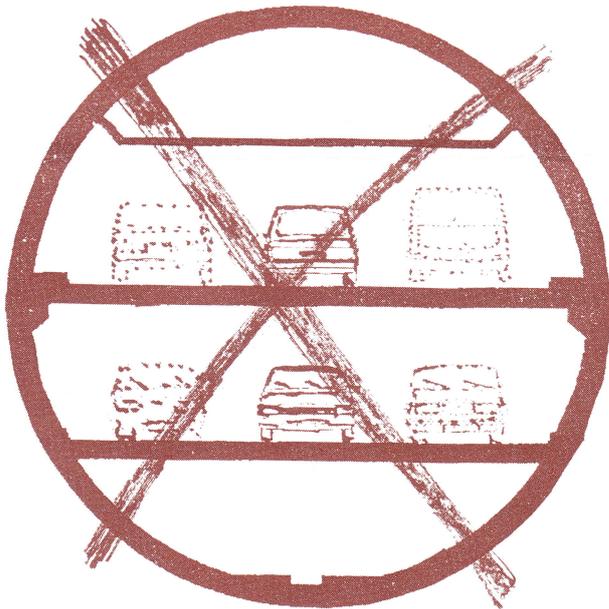


# A 86

## Quels curieux procédés !

En 1970, la société COFIROUTE est retenue au terme d'un concours entre 3 concurrents pour construire les autoroutes A 10 (Paris-Le Mans) et A11 (Paris-Poitiers). Puis dès 1974 pratiquement plus de concours ; des avenants à la concession de 1970 permettent d'obtenir la construction de kilomètres nouveaux. Le 21 avril 1994, Bernard Bosson a signé le décret d'obtention du contrat d'exploitation du dernier tronçon payant de l'A86 à Cofiroute, sans le moindre appel d'offres.



La presse a repris récemment les arguments avancés par les associations de défense : « dans les travaux publics un avenant ne concerne en général qu'une modification mineure à un projet (par exemple l'ajout sur une autoroute en construction d'une sortie non prévue dans le devis initial) ».

En 1992, la Cour des Comptes a condamné les extensions de concessions par voie d'avenant. Les différents ministres qui se sont succédé à l'Équipement et aux Transports, depuis plusieurs années ont tous contourné la loi.

En décembre 1994, l'Assemblée Nationale a interdit les péages sur les autoroutes d'Ile-de-France. Trop tard pour appliquer cette loi, la construction du bouclage de l'A86 avait été décidée avant cette date. Quelle hypocrisie !!!

**Il y a encore un espoir : des associations d'habitants (dont l'A.S.M.V.P.) et des élus de l'Ouest parisien ont déposé plainte à Bruxelles pour absence d'appel d'offres. Nous attendons la conclusion de la Commission Européenne et nous vous tiendrons informés.**

a s m v p



“Le Patrimoine  
c'est autre chose  
que le bien lui-même”

## PLATEAU de SACLAY

### I L'avenir sur un plateau

**Le District s'entête à vouloir bétonner.** En 1992-1993, le District avait essayé d'exproprier plus de 400 hectares de terres agricoles sur l'ensemble du plateau pour y installer une zone d'activité (pour raison de taxe professionnelle) ainsi que les « Centres de Vie » correspondants.

Résultat de l'enquête publique de 1993 : 4000 personnes manifestent leur désaccord... et le commissaire-enquêteur donne un avis **défavorable**... Le District a échoué ! Et son président R. Trimbach va même en avril 1995 promettre une révision rapide « à la baisse » des projets d'urbanisation (schéma directeur) et s'engage à ne permettre aucune urbanisation sur le territoire d'une commune sans l'accord de celle-ci.

#### Aujourd'hui, où en est-on ?

Le résultat de l'enquête récente (préalable à la décision d'utilité publique) sur l'urbanisation de 16,4 ha au Moulon\* vient d'être connu : 4378 avis ont été émis dont 4203 avis défavorables : 96 % ; 16 avis réservés : 0,4 % ; 157 avis favorables : 3,6 % (source ASEOR, Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'ORSAY)

Cela confirme : Outre le refus exprimé par l'enquête publique de 1993, la volonté des habitants et de l'UASPS (Union des Associations du Plateau de Saclay dont nous faisons partie) de défendre ce secteur et de soutenir en particulier Bures et Orsay.

\* situation du Moulon : partie sud du plateau vers Orsay et Bures



1997



meilleurs vœux à tous  
dans un environnement protégé

## PLATEAU DE SACLAY (suite)

En effet le District, durant une réunion en février 96, avait voté, malgré le total désaccord des délégués de Bures et d'Orsay **pour** l'expropriation des terrains situés sur ces 2 communes (déjà fortement endettées) ! A noter malheureusement que les 2 délégués de Jouy ont voté également « pour » !

Le Commissaire-enquêteur vient de conclure : « J'émet un **avis favorable** au projet de déclaration d'utilité publique de la première phase du schéma de secteur de Moulon ».

D'autre part, la révision du schéma directeur du Plateau de Saclay qui doit être présentée en février prochain semble avoir pris un certain retard.

La situation en est là.

**Le plateau : quel enjeu ? quel intérêt ?**

## II - Circulation douce

S'affirme de plus en plus l'idée d'une circulation douce à l'intérieur du milieu urbain et, dans la mesure des possibilités, en site propre (aménagements appropriés à la sécurité quand celui-ci est appelé à traverser des carrefours dangereux).

Un cas concret : celui de Strasbourg où 10 % du budget de la voirie ont été consacrés à la réalisation de pistes et voies cyclables. Des exemples, il y en a d'autres ! ...

Madame le Ministre de l'environnement précisait à la presse il y a peu : « si la demande sociale augmente, les élus devront faire les investissements nécessaires au "vélo". La ville ne peut continuer à être envahie par l'automobile ; il faut redonner aux habitants un espace de convivialité ».

**Où en sont les projets sur le plan local ?**

En novembre 1994 le District avait convié les associations à donner leur point de vue suite à l'étude

entreprise par le IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France). Au cours de cette réunion très intéressante, les associations avaient pu donner des compléments d'information sur l'inventaire des sentiers déjà existants.

L.A.S.M.V.P. souhaite que soient développées l'idée et la réalisation d'une circulation douce dans notre environnement où la nature doit conserver ses droits.

Nous nous en sommes entretenus avec des responsables du Conseil Régional des Yvelines au moment où celui-ci se trouve sensibilisé sur la nécessité d'aider les piétons et cyclistes à se déplacer en toute sécurité. Pour cela il faut établir des itinéraires.

Nous avons, pour Jouy, suggéré des perspectives d'aménagement, en particulier la réalisation d'une piste cyclable parallèle à la déviation Jouy-Loges (toujours en DUP) qui doit rejoindre celle de Buc, en bas des Loges.

Madame le Maire, mise au courant par nos soins, a bien voulu nous répondre en précisant qu'elle suivait elle-même la réalisation d'itinéraires de circulation douce à Jouy...

Nous participons d'autre part à la réalisation d'un plan des différents chemins ruraux communaux et sentes communales répertoriés sur les tableaux d'assemblage du cadastre de chaque commune du District. A remarquer que celui de Jouy n'a subi aucune modification depuis 1961.

**Que devient Saint-Mard et son golf ?**

A part une décharge permanente en espaliers qui n'en finit pas de monter... le seul parcours comportant hélas plus de 18 trous est celui qui vous conduit à Viltain. Ralentisseur à moindre prix qui évitera de vous faire cueillir pour vitesse abusive...

# HISTOIRE D'EAU

Le 22 octobre, un groupe d'une vingtaine de personnes a eu la chance de visiter l'usine Edmond Pépin de Choisy-le-Roi, l'une des plus grandes usines d'eau potable du monde (Ne pas confondre avec une usine de traitement des eaux usées comme Achères par exemple).

Chaque jour, 400 000 m<sup>3</sup> d'eau sont fournis à 1 800 000 habitants du sud de la banlieue parisienne. Cette usine appartient au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, la Compagnie Générale des Eaux en assurant la conception et l'exploitation. Les installations sont modernes car, construite à la fin du siècle, l'usine a été transformée plusieurs fois.

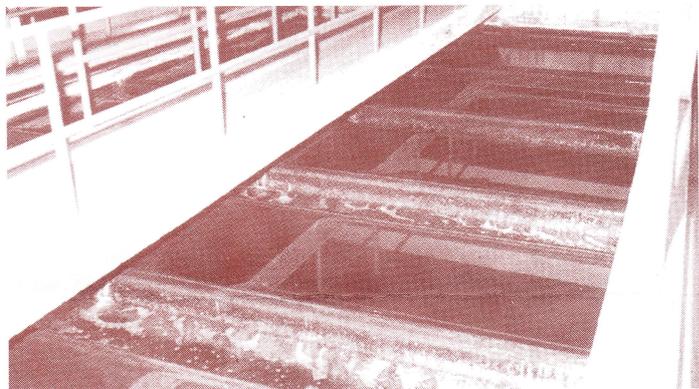
Nous commençons par assister à la projection de films documentaires très instructifs qui nous décrivent les différentes étapes que nous allons suivre pas à pas et nous permettent de poser des questions à la personne qui va nous guider tout au long de notre visite. Il nous faudra une bonne heure pour suivre le chemin de l'eau boueuse qui se retrouve saine et pure à nos robinets.

L'eau est pompée sous nos yeux dans le lit de la Seine à travers un dégrilleur qui écarte tous les objets flottants et une première diffusion d'ozone détruit une grande partie des virus et bactéries. Sur un parcours que nous suivons le long de différents bassins, l'eau subira, en une quinzaine d'heures, tous les traitements de décantation, filtration sur sable, ozonation (l'ozone est

produit sur place dans d'énormes étuves) et filtration biologique sur charbon actif en grains.

L'eau est prête à être distribuée. Il suffira d'y ajouter une petite dose de chlore (un dispositif d'électrochloration est installé sur le site). Des usines relais assurent le transfert de l'eau jusqu'aux points les plus élevés du réseau alors que des stations automatiques d'alerte à la pollution, situées en amont de Choisy, veillent en permanence à la qualité de l'eau.

Depuis cette visite, nous n'hésitons plus à boire l'eau du robinet : ses propriétés se rapprocheraient de celles de l'eau d'Evian.



Floculation - décantation

## ELARGISSEMENT DE LA RN 286 (Entre le Pont-Colbert et l'Epi d'Or)

L'enquête publique pour l'élargissement de la RN 286 entre le Pont-Colbert et l'Epi d'Or a eu lieu du 23 septembre au 26 octobre 1996. Une voie supplémentaire est prévue dans chaque sens pour améliorer la fluidité de la circulation et ainsi faire disparaître le bouchon du Pont-Colbert.

Nous sommes favorables à ce projet mais restons vigilants :

- Aux côtés des habitants du quartier du Pont-Colbert pour qu'un écran absorbant efficace soit réalisé avant les travaux. L'écran proposé dans le dossier d'enquête publique est un mur anti-bruit de 3 m de haut sur 300 m de long. Est-ce suffisant ?
- Pour que des passages aériens soient aménagés permettant aux promeneurs et aux animaux de passer sans encombre d'un bord à l'autre.

Par ailleurs, nous rééditons notre souhait de voir les routes doublées de pistes cyclables. Nous avons fait part de nos préoccupations auprès de M<sup>me</sup> Brévan et du commissaire-enquêteur.

## CHEMIN DE JEAN RACINE



Le 22 septembre, à 9 h 30 au départ de la Place du Marché, une vingtaine de randonneurs se glissent dans leurs voitures pour aller à la découverte des chemins de Racine.

Un camp de base est d'abord établi à la Chabourne sur les hauteurs du Domaine de Port Royal, pour y déposer les vivres indispensables à la récupération. Ensuite, toujours en voiture, le groupe prend la direction du

Château de la Madeleine point de départ de la randonnée.

La brume matinale couvre un peu la belle vue que l'on peut avoir depuis ce château aujourd'hui en cours de rénovation bien avancée. Plusieurs itinéraires, dits chemins de Jean Racine, permettent de rejoindre l'Abbaye de Port Royal. Le groupe opte pour celui qui descend sur le village de Chevreuse et les bords de l'Yvette. Les 8 à 10 kms du parcours nous permettent de découvrir le bois de Chevreuse et la plaine de la Madeleine, de traverser le Rhodon au niveau de la Maison de Fauveau, de surplomber le village de Saint-Lambert, avant de s'aventurer derrière un guide imprudent dans un bourbier de terre fraîchement retournée qui donne l'occasion à chacun de rapporter en souvenir deux bons kilos de terre collée à chacune de ses chaussures. Un dernier kilomètre à taper des pieds pour se décroter nous ramène finalement à midi au camp de base.

Après recherche d'endroits pour s'asseoir, du sens du vent et mille détails qui font le choix d'un bon coin pour pique-niquer, c'est autour d'un petit étang proche des Granges de Port Royal que le groupe s'installe. Et comme toujours, c'est l'occasion pour chacun de goûter la terrine de la voisine et le vin du voisin. Après un bon café pour se réchauffer, nous redescendons dans le fond de la vallée du Rhodon pour entreprendre la visite des ruines de l'Abbaye de Port Royal. S'il ne reste aujourd'hui que peu de choses des édifices de l'époque, on s'imprègne du calme de ce domaine sûrement propice pour Jean Racine à la réflexion et l'écriture. Encore quelques kilomètres dans les bois surplombant l'Abbaye et c'est vers 16 h 30 que le groupe rejoint à nouveau le camp de base avant le retour vers notre vallée de la Bièvre.

### En longeant la Bièvre

*Cette promenade d'une heure et demie d'Igny à Jouy n'a pas connu le succès qu'elle méritait. Pourtant, la vingtaine de personnes présentes ont été enchantées par ce chemin ombragé qui serpente au fond de la vallée en longeant la Bièvre presque sans interruption de la gare d'Igny à l'entrée de l'INRA à Jouy. Les participants ravis ont émis le souhait que soit favorisée sur l'ensemble de la vallée la possibilité de marcher près du cours d'eau*

Cette année, nous avons montré des photos de lieux qui pouvaient «choquer » l'œil des habitants et des visiteurs de Jouy :

- l'avancée sur la rue Bauvinon du bâti et des palissades qui soutiennent une maison...
- le « Vieux Moulin » qui abrite la bibliothèque gérée par l'Association des Familles.

- nous n'avons pas exposé la photo du mur de la mairie qui attire le regard en débouchant de la rue de Beuvron. Nous pensions que sa laideur et sa saleté seraient vite effacées et que ce mur retrouverait sa beauté lors de la remise en état de la façade de la mairie. Nous osons espérer que quelques kilos de peinture viendront bientôt réparer l'outrage du temps. Jouy, petite cité historique doit être belle, coquette, propre, décorée...

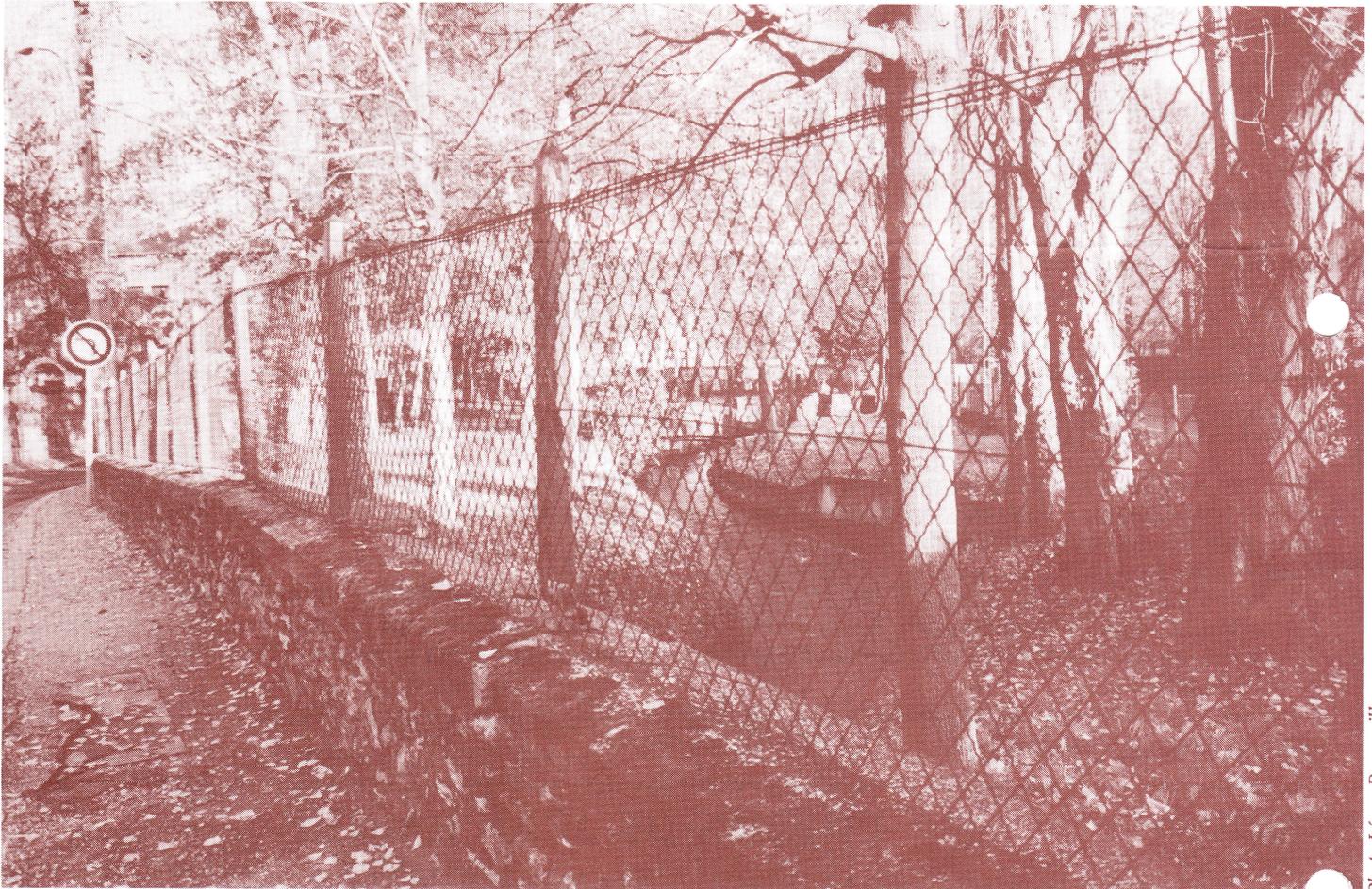


Photo Léone Denneville

*La Bièvre à l'origine de la notoriété de notre village serpente doucement dans le triangle du « Thabot » près de la Maison du Pont de Pierre (Ecole de Musique)*

### BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à : A.S.M.V.P. 10 rue Dallery 78350 Jouy-en-Josas

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

adhère à l'A.S.M.V.P. en tant que membre \* : \_\_\_\_\_

et verse la cotisation annuelle de \_\_\_\_\_ pour l'année 1997  
(chèque à l'ordre de A.S.M.V.P.)

signature

\* Membre actif ..... 75 F  
Couple ..... 130 F  
Famille ..... 180 F

Membre bienfaiteur ..... 180 F  
Couple bienfaiteur ..... 230 F  
Famille bienfaitrice ..... 280 F



Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Patrimoine d'intérêt Communal de Jouy-en-Josas  
SIEGE SOCIAL : 33, RUE DE LA LIBERATION 78350 JOUY-EN-JOSAS - TEL. : 01.39.56.35.05